

Publié le 20 juin 2025



ARRETE N°A_2025_n°06_10
PORTANT ARRETE DE NUMEROTAGE

DAU/URBANISME
POLICE GENERALE DU MAIRE
6.1.3

DESTINATION : Monsieur SERGUIER Florian et Monsieur SERGUIER Clément

Domicilié : 936 B, chemin de Coutchougus 84700 SORGUES

Pour : La construction de deux habitations individuelles avec garages et l'édification de clôture.

Adresse : Chemin de Coutchougus

LE MAIRE

VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment son article L2213-28,

VU la délibération n°DCM-2020-29 du 28 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la demande de création de numéro de voirie formulée par Monsieur SERGUIER Florian et Monsieur SERGUIER Clément,

VU le permis de construire enregistré sous le N° PC 084 129 21 A0090, délivré favorable en date du 06 décembre 2021,

CONSIDERANT que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que seul le Maire peut prescrire,

CONSIDERANT que dans les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune,

ARRETE

Article 1 : Il a été prescrit la numérotation suivante :

Référence cadastrale	Nom de la voie	Numéro de voirie
CT 295 / 296	Chemin de Coutchougus	936F 1 ^{ère} maison 936G 2 ^{ème} maison

Fait à Sorgues, le 16/06/25

Le Maire,



Certifié exécutoire par le Maire
 Compte-tenu de la réception en Préfecture le
 Et de l'affichage / notification le
 Pour le Maire et par délégation,
 Le Directeur Général des Services
 Olivier ORSONI

Droit de recours : la présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Rappel : Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services postaux ne sont plus tenus de distribuer le courrier aux adresses n'existant pas sur la voie publique. La numérotation ci-dessus doit donc être appliquée envers tous vos partenaires privés ou publics.